

Le processus

Les collectifs engagés dans l'agroécologie, quels sont les différents dispositifs ?

Le projet est mûr, le collectif est déjà constitué ?

NON

ÉMERGENCE

Projet sur un an maximum pour consolider le projet et le collectif

OUI

OUI

Le projet vise à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires



Les groupes 30 000 ont vocation à changer leurs pratiques pour atteindre l'objectif de réduction voire de suppression des produits phytosanitaires.

Le projet se traduit par une approche plus globale



Le projet vise une reconception des systèmes d'exploitation, dans le cadre d'une approche systémique qui permet de viser une plus grande performance environnementale, sociale et économique.

Projet sur 3 ans minimum reconnu et/ou financé

Les financements

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Émergence : projet financé sur un an maximum, taux d'aide théorique de 50%, amené au maximum (70 ou 80%) pour les projets se démarquant particulièrement.
Plancher d'intervention CASDAR : 10 000€.

GIEE : pour la reconnaissance en tant que GIEE et/ou le financement sur 3 ans renouvelable de l'animation de GIEE, taux d'aide théorique de 50%, amené au maximum (70 ou 80%) pour les projets se démarquant particulièrement.

Écophyto - Groupes 30 000 : projet de 3 ans, dont la reconnaissance et le financement sont renouvelables et nécessite une nouvelle demande de reconnaissance plus ambitieuse.
Taux maximum AEAP : 50%
Taux maximum AESN : 70%

